

## **CHARTRE SANITAIRE – COVID 19**

*Mis à jour le 27/07/2021*

### **L'organisation de l'accueil et du séjour :**

L'accueil et la remise des clés sont simplifiés afin de limiter les temps d'attente.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à la réception ainsi que dans les lieux de restauration et les espaces aquatiques pour les résidences concernées.

Une distance de sécurité d'un mètre sera encouragée par la mise en place d'éléments de signalisation spécifique (marquage au sol ou mural, installation de plexiglass dans les accueils).

Le port du masque est obligatoire pour tous les salariés et les clients dans les espaces clos. En cas d'oubli, des masques seront en vente à la réception.

Les hébergements seront désinfectés avec des produits virucides sur les zones de contact et l'aération renforcée avant leur mise à disposition.

### **Pendant le séjour :**

Nos prestations sont maintenues avec des adaptations, l'accès à votre hébergement, aux espaces de réception, à nos piscines ou espaces aquatiques ne nécessitent pas de présentation de pass sanitaire. Ces lieux sont cependant soumis à une jauge de 50 personnes maximum.

Dès le 1er août 2021, un pass sanitaire vous sera demandé pour toute prestation de restauration sur place (petit-déjeuner, dîner). Une solution à emporter sera disponible pour les personnes ne pouvant pas le présenter.

*Le pass sanitaire correspond au contrôle par QR Code de votre statut : un schéma vaccinal complet ou un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.*

Nous mettons tout en œuvre pour vous informer de l'évolution éventuelle de la situation et des décrets d'application.

### **La formation de nos équipes et la mise en place d'un contrôle continu :**

Sur chaque établissement, nos responsables de résidences sont vigilants au respect de la mise en œuvre des mesures de protection et au contrôle quotidien du respect des protocoles sanitaires.

Toutes les équipes sont formées aux nouvelles procédures et équipées en matériel de protection (masques et visières selon les services).

Dans les espaces collectifs, le protocole de nettoyage et de désinfection est renforcé, avec passage régulier pour désinfecter les zones de contact avec des produits conformes à la norme en vigueur. Les gestes barrières sont affichés dans les espaces collectifs à l'aide de pictogrammes.

En cas de suspicion pendant le séjour, un protocole est mis en place, pour les équipes. Nous avons hâte de vous accueillir pour vous faire vivre de belles vacances, en toute sérénité.

### **Conditions d'annulation :**

L'annulation en lien avec le Pass sanitaire de la part d'un client ne rentre en aucun cas dans les circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, il conviendra donc d'appliquer les conditions générales de vente si un client souhaite annuler son séjour invoquant l'application du Pass Sanitaire.

Tous vos séjours jusqu'au 30 septembre 2021 inclus sont couverts par notre Garantie COVID-19. Votre séjour vous sera intégralement remboursé si vous annulez jusqu'au jour de votre arrivée dans les cas suivants :

#### Mesures gouvernementales restrictives de déplacements vous empêchant de vous rendre dans notre établissement (justificatif de domicile demandé) :

- Confinement de votre région d'origine ou de destination.
- Périmètre de circulation restreint de votre région vous empêchant de vous rendre à votre destination.
- Fermeture de frontière entre votre pays d'origine et la France.
- Obligation d'une période d'isolement à observer pour les vacanciers se déplaçant dans la région de destination.

#### Vous ou une personne voyageant avec vous est positive au test RT-PCR à la COVID-19 et doit observer une période d'isolement pendant la durée du séjour (justificatif médical du test demandé).

En cas d'annulation en dehors des conditions de la Garantie COVID-19 ci-dessus, les CGV seront appliquées. Pour plus d'informations sur les modalités, merci de vous rapprocher de la réception de l'établissement.